

Caupenne d'Armagnac

que vous at dites
Nous vous disons



juillet 2015
n°3

Sommaire

Informations municipales

❖ Les brèves.....

- Nouvelle voiture de fonction
- Transfert de personnel
- Travaux des églises
- Plan communal de sauvegarde
- Correspondants de quartiers
- Tri sélectif
- Information OPAH
- Catherine Vaniscotte, spectacle pour tous
- Carte communale et urbanisme
- Les chantiers jeunes
- Les journées du patrimoine
- Travaux d'entretien
- Vente de bois
- Les vœux à la population
- La cérémonie du 8 Mai
- Enfin quelques chiffres

Règlementation

- Divagation des chiens et chats
- Maltraitance des animaux
- Dépôts d'ordures
- Inscription sur les listes électorales
- Brûlages des végétaux

Vie associative

- Le foyer rural
- Le comité des fêtes
- La société de pêche
- Le réveil Caupennois
- L'ASA d'irrigation
- Les papillons jaunes
- La fête de la Saint Patrick

Qui sont ces caupennois

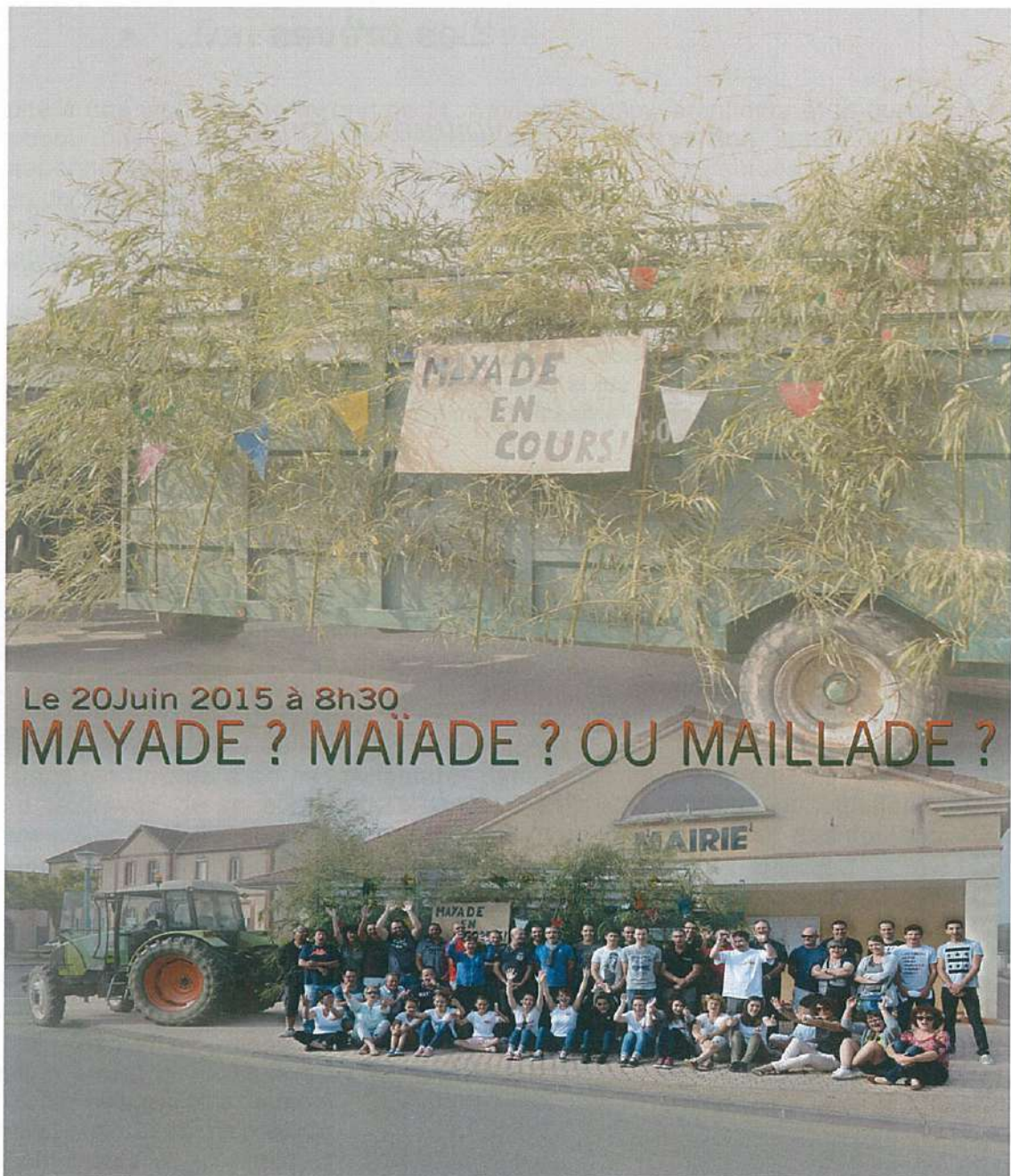
- La famille Brunskill-Peel à « Gaillut »
- La famille Stuer à « Poche »
- La famille Salvage au « château d'Izaute
- La famille Touzane à « Jouanelle »

Un lieu, une histoire

- Caupenne, Espagnet.....

Espace détente

- Une histoire en patois
- Deux recettes de cuisine



Au lendemain de la maïade très animée c'est avec grand plaisir que nous publions le troisième exemplaire de « Que vous at dites », ce journal qui s'étoffe va relater les faits marquants des 6 derniers mois et vous informer de nos réalisations et de nos projets.

Le 18 janvier dernier, j'ai eu le plaisir à vous accueillir lors de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée dans une grande convivialité. Ce moment de partage a également permis à tous d'échanger sur la vie communale et de faire un zoom sur ce début de mandat qui a demandé l'investissement de chacun, élus et agents municipaux que je remercie encore pour leur action.

Depuis le mois de Janvier les assemblées générales des Associations Caupennoises ont confirmé que celles-ci étaient très actives. Je voudrais également remercier l'investissement des forces vives de la commune qui permet à Caupenne d'Armagnac de disposer d'une réelle identité et qui ne saurait être sans votre participation et votre attachement à la commune.

Je suis persuadé que l'été 2015 débuté le 6 juin par le trophée Francis CLAVERIE et qui se terminera le 27 septembre par Bis'AR sera culturel et convivial.

Les élus restent à votre écoute, ils ont la conviction de vouloir vous accompagner et à œuvrer pour le mieux vivre ensemble. Ils seront heureux de vous rencontrer lors des nombreuses manifestations qui se dérouleront dans notre village tout au long de cet été.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Patrick GUICHEBAROU

Les brèves

- *Nouvelle voiture de fonction*

Le Conseil Municipal a décidé de se doter d'une nouvelle voiture de service, la Renault express étant hors d'usage.

Trois propositions ont été faites pour trois types de véhicules différents :

« Kangoo » électrique (RENAULT)

« Kangoo » essence (RENAULT)

« Dokker » essence (DACIA)

Le choix s'est porté sur le véhicule Renault Kangoo essence qui présentait le meilleur rapport qualité/prix.



Thierry Bréthous et le nouveau véhicule de la commune

- *Transfert de personnel*

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence petite enfance, c'est-à-dire les activités périscolaires et extrascolaires, a été transférée à la Communauté des Communes du Bas Armagnac. Cela concerne la gestion de la garderie et les temps d'activités périscolaires (TAP) de notre école.



Pour nos concitoyens, rien n'a vraiment changé, les mêmes équipes d'animation, les mêmes lieux d'accueil, les mêmes horaires, les mêmes périodes d'ouverture, les mêmes modalités d'inscription, le même règlement intérieur et les mêmes tarifs jusqu'en juin 2015.

Après juin 2015, les tarifs de garderie seront harmonisés. Ils seront modulés selon le revenu des parents et appliqués à tous les enfants, même si leur structure d'accueil n'est pas située dans leur village

Il s'agit d'homogénéiser l'offre de service aux enfants des écoles primaires en dehors du temps scolaire. Le projet éducatif de territoire qui est en préparation permettra d'harmoniser les activités proposées et visera à rééquilibrer l'offre éducative périscolaire dans son ensemble.

Suite à cette prise de compétence du périscolaire par la CCBA*, la commune a transféré ses trois employées concernées par convention moyennant un certain volume d'heures :

Mme Cabanacq, Mme Lespes et Mme Mathie (photo ci-jointe)

*CCBA : communauté des communes du bas armagnac



- *Travaux des églises*

Suite à une visite sur le terrain de M. Xavier Lacoste, architecte et le bureau d'étude Optisol, une étude de sol complémentaire a été réalisée autour de l'église de Caupenne. 24 sondages pénétrométriques ont ainsi été effectués ainsi que 6 forages, afin de visualiser la nature des sols et ainsi constituer un maillage précis horizontal et vertical de la profondeur de la localisation des remblais et des premiers sols naturels (sables fauves).

- *Plan communal de sauvegarde (PCS)*

Le 9 Décembre 2014, notre commune a participé à un *plan communal de sauvegarde (PCS)*, nous avons testé le temps d'une soirée (18 heures à 22 heures trente) la gestion d'une crise majeure due, dans cet exercice, à des intempéries (fortes chutes de neige). Nous étions supervisés par le chef de corps de la caserne de pompiers de Nogaro ainsi qu'un colonel de l'armée de terre en retraite. Après avoir secouru une personne âgée, rétabli l'électricité sur le lieu de crise, rapatrié une jeune femme sur le point d'accoucher et récupéré des écoliers perdus dans un bus scolaire au milieu de la neige, nous avons répondu en partie aux attentes des superviseurs. Après compte rendu à la préfecture avec les différentes communes participantes à cet exercice, nous avons obtenu une bonne note (75.57/100). Malgré tout cet exercice a dévoilé les erreurs à ne pas rencontrer dans ce genre d'événements, mais également tout le travail de recensement aussi bien humain, matériel et logistique qu'il est nécessaire de faire en cas de crise grave pour palier tous ces éventuels problèmes qui pourraient se déclencher lors d'intempéries ou autres.

Dans un avenir proche, certaines personnes de la commune seront contactées pour aider le Conseil municipal à gérer une crise.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Article 13 de la loi de modernisation de la sécurité civile

Les fondamentaux

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant la **sauvegarde** et le **soutien des populations** : Fortes chutes de neige, tempête, évacuation préventive liée à une opération de déminage,...



Une réponse pour faire face à ces multiples situations,
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

- **Un outil opérationnel** à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile.
- **Une réponse de proximité**, proportionnée à la taille de la commune, en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours.
- **Le maillon local** de l'organisation de la sécurité civile.



Le dispositif mis en place par la commune doit assurer la prise en charge **matérielle, morale, voire psychologique** des populations sinistrées.

Distincte des opérations de secours, **la chaîne soutien** se met en place afin d'assurer des missions tels que :

- L'accueil et le réconfort
- Le soutien psychologique
- L'hébergement
- Le ravitaillement
- L'information et le soutien administratif
- L'assistance matérielle

Le soutien correspond à la prise en charge des populations en répondant à leurs besoins, par la mise en place de structures les plus polyvalentes possibles **pour faire face à tous types de situations**. Cette plaquette a pour objet de donner des éléments pratiques afin d'organiser et de préparer au mieux **le soutien des populations dans le cadre d'un PCS**.

- Les correspondants de quartiers

Dans un souci de proximité et afin de faciliter la communication avec les administrés, nous avons créé des correspondants de quartiers. Ces référents qui sont vos élus seront à votre écoute, ils ont la conviction de vouloir vous accompagner et œuvrer pour le mieux vivre ensemble. Ils déposeront dans vos boîtes aux lettres toutes les communications internes à la commune. Le nom de votre correspondant de quartier sera écrit au dos de votre journal.

- Tri sélectif

Le vendredi 27 mars se tenait à la salle des associations une réunion d'information organisée par le Sictom animée par Murielle DEBETS, secrétaire et agent de communication sur le tri sélectif. Vous trouverez sur les plaquettes suivantes toutes les démarches à suivre pour réaliser un bon tri de vos déchets recyclables qui permettront au Sictom de les récupérer, de les acheminer via Trigone à Auch qui se chargera de les valoriser si ceux-ci sont conformes aux normes. Tout chargement mal trié ne serait-ce que par quelques kilos, celui-ci reviendra au site d'enfouissement du Houga entraînant un surcoût pour la collectivité. Le SICTOM vous propose également, d'accueillir gratuitement deux poules pour ceux qui le désirent, sachant qu'une poule recycle 150 kg de déchets ménagers par an.

POUR VOS DECHETS DANS LES CONTAINERS JAUNES

Mettre en vrac Ne pas les imbriquer

Bien les vider



INFOS DU SICTOM OUEST

3 clés pour bien trier!

Les conteneurs jaunes sont dédiés uniquement à la collecte de vos emballages : tout élément qui emballé un produit non-dangereux de consommation

En 2013, vous avez produit:

Ordures Ménagères
249.7 kg par hab / an

Tri Sélectif
51 kg par hab / an

Emballages en verre
(pots, bocaux et bouteilles)
40 kg par hab / an

3 kg d'ordures de tri par habitant et par an dans nos poubelles jaunes

À savoir:

Demandez-vous en mairie

Prévoyez vos outils de collecte (pneu atep pub)

Les pneus, je les mets où?

Si vous achetez des pneus sur internet, demandez au vendeur la reprise de vos vieux pneus, il doit vous indiquer un prestataire (garage agréé)

Évitez les produits dangereux à la déchetterie

Des filières existent pour les piles, ampoules à économie d'énergie, les huiles, les pots de peintures, phytos, acides....

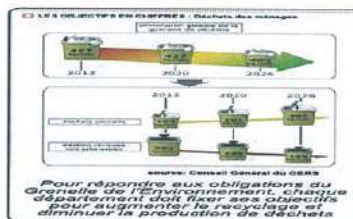
RÈGLE N°1
Mettre en vrac
RÈGLE N°2
Ne pas imbriquer
RÈGLE N°3
Bien vider



Le contenu de vos bacs jaunes est ensuite trié à la main au centre de tri. Respectez les consignes: pas de déchets dangereux ni coupants

Objectif 2020: moins de déchets

Plus que trier aujourd'hui, nous devons réduire nos quantités de déchets et limiter l'enfouissement de nos ordures ménagères. Un plan d'actions est développé sur le département pour inciter à des gestes de prévention.



Savez-vous que 30% de notre poubelle est constituée de déchets organiques (épluchures, restes alimentaires.....).

Ces déchets peuvent facilement être recyclés chez vous, soit par compostage, soit par alimentation animale.

Le compostage

Un kit compostage complet (composteur 400l, bioseau, mélangeur) est à votre disposition pour 10€ seulement, sur réservation auprès de votre SICTOM. Vous pourrez également bénéficier d'une mini-formation gratuite et d'un accompagnement.

Et les poules

150 kg de déchets en moins et des œufs frais



Le SICTOM ouest vous propose d'accueillir gratuitement 2 poules pour réduire les déchets. Rendez-vous en mairie avant le 30 avril 2015

Des gestes simples aux grands effets!

Autocollant STOP PUB
- 37 KG

Caddie mini déchets
- 33KG

Adopter 1 poule
- 150 KG

STOP au gaspillage alimentaire
- 20 KG

DECHETS: brèves du SICTOM Ouest sictomouest.blogspot.com

Verre: 100% recyclé

10kg par personne et par an d'emballages en verre ne sont pas recyclés. Pourquoi? Rappel des consignes de tri du verre.

Dans les colonnes, les emballages en verre sont à déposer sans les bouchons. Chaque bouteille pourra ainsi avoir une seconde vie. Aujourd'hui, 1 bouteille sur 3 finie dans les ordures ménagères.

Bouteilles et bocaux



Les 3 clés pour bien trier



Même si le geste est plus facile grâce aux nouvelles consignes de tri, nous semblons encore hésiter. pots de yaourts, poches, films, barquettes.... aujourd'hui tous les emballages se recyclent.

Que dois-je mettre dans ma poubelle JAUNE ?

Tout ce qui emballer vos produits de consommation et le papier. Pour ne plus vous tromper, posez-vous la question "est-ce que mon déchet est un emballage?" Si la réponse est OUI, c'est pour le tri!

Dois-je laver mes emballages?

NON! Inutile de dépenser de l'eau, il suffit de bien les vider!

Pour gagner de la place, est-ce que je peux les imbriquer?

NON! Sinon pas de recyclage possible! Un plastique ne se recycle pas comme un papier. Alors, laissez vos emballages en vrac, bien séparés.

Merci pour vos gestes de tri

Appel au civisme: les conteneurs ne sont pas des déchetteries

Les plateformes de conteneurs sont trop souvent polluées par des dépôts d'encombrants. Utilisez le service gratuit des déchetteries. Dans les bacs marrons, déposez uniquement vos sacs poubelles, et dans les bacs jaunes, vos emballages. Ne laissez rien au pied des conteneurs.

EN CHIFFRE

37 kg de notre poubelle noire pourraient être compostés directement chez nous. Réservez dès à présent votre kit compostage.

427 kg c'est le poids de notre production de déchets par habitant et par an à atteindre d'ici 2020. Nous en produisons aujourd'hui 524 kg/hab/an. Nous pouvons y arriver.

11.45% Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, appliqué sur la base du foncier bâti, est maintenu malgré le coût du traitement et l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes.

sictom.ouest@wanadoo.fr
05.62.08.93.84



DECHETS: brèves du SICTOM Ouest sictomouest.blogspot.com

Verre: 100% recyclé

10kg par personne et par an d'emballages en verre ne sont pas recyclés. Pourquoi? Rappel des consignes de tri du verre.

Dans les colonnes, les emballages en verre sont à déposer sans les bouchons. Chaque bouteille pourra ainsi avoir une seconde vie. Aujourd'hui, 1 bouteille sur 3 finie dans les ordures ménagères.

Bouteilles et bocaux



Les 3 clés pour bien trier

Même si le geste est plus facile grâce aux nouvelles consignes de tri, nous semblons encore hésiter. Pots de yaourts, poches, films, barquettes.... aujourd'hui tous les emballages se recyclent.

Ne pas laver mais bien vider

Ne pas les imbriquer

Les déposer en vrac



Appel au civisme: les conteneurs ne sont pas des déchetteries

Les plateformes de déchets sont trop souvent polluées par des dépôts d'encombrants. Utilisez le service gratuit des déchetteries. Dans les bacs marrons, déposez uniquement vos sacs poubelles, et dans les bacs jaunes, vos emballages.

EN CHIFFRE

236 kg/hab/an d'ordures ménagères, c'est l'objectif à atteindre pour 2020. En 2013 chacun de nous a produit 249 kg / hab.

11kg/mois

c'est le poids de déchets que nos foyers témoins affirment avoir détournés grâce à leurs 2 poules gasconnes. Et en prime, elles ont bénéficié de 32 beaux oeufs!

10€ c'est le prix du kit compostage proposé par Trigone: composteur 400 l+ bioseau+érateur

sictom.ouest@wanadoo.fr
05.62.08.93.84



Vous le faites chez vous, faites-le ici!

Triez vos emballages

Dans le bac jaune, uniquement des EMBALLAGES en vrac



Ne pas mettre



A demander
colonne à
verre mini
format pour
vos fêtes



Pour vos fêtes, demandez des conteneurs supplémentaires

Un doute, une question?



05.62.08.93.84

trigone

Syndicat Mixte de production d'eau potable
et de traitement des déchets du Gers

Prêt de 1000
verres
réutilisables



ECO
EMBALLAGES

- **Information OPAH**

En 2010, la communauté de communes du Bas-Armagnac et 6 communes de la communauté des communes Terres d'Armagnac (Aignan, Castelnavet, Loussous-Debat, Margouet-Meymes, Pouydraguin et Sabazan) se sont associées pour mettre en place avec l'aide du bureau d'étude Altaïr de Tarbes, une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH RR).

La convention entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la CCBA a été signée le 1er juillet 2011 pour 5 ans. Les principaux objectifs étant la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite. Après 3 années d'existence, 488 contacts ont été établis durant les 131 permanences tenues par le cabinet Altaïr.

En termes de réalisations, 140 dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'ANAH dans le cadre de cette POAH RR dont 6 dossiers ont été traités sur la commune en 2013. Cette OPAH RR a généré 2.195.00 € de travaux subventionnés à hauteur de 1.196.00€ par les aides publiques (ANAH, Etat, conseil régional, Conseil départemental, CCBA). L'activité des entreprises locales du bâtiment a donc été dynamisée durant ces 3 dernières années.

L'OPAH RR se poursuit jusqu'en 2016 et il faut noter que depuis janvier 2013, les plafonds ont été revalorisés, ce qui signifie que des dossiers refusés peuvent maintenant être admis avec ce changement. (1 personne : 19716€, 2 personnes : 28939€), autant dire que 80% des ménages peuvent prétendre à ces aides.

Les propriétaires occupants désireux d'améliorer leur habitat ont tout intérêt à rencontrer le personnel d'Altaïr pour une nouvelle étude.

Les permanences Altaïr sont :

- 1^{er} mercredi de mois à la CCBA à Nogaro de 9h30 à 11h30
- 2^{ème} mercredi de mois à la mairie du Houga de 9h30 à 11h30
- 4^{ème} mercredi de mois à la mairie de Manciet 9h30 à 11h30

Pour tous renseignements

Tel : 05 62 93 07 40

- *Catherine Vaniscotte. Spectacle pour tous*

Le 9 janvier 2015 à 19h00, la chanteuse, comédienne et musicienne Catherine Vaniscotte qui a commencé à sillonner le territoire de la Communauté des Communes en Octobre dernier a fait une représentation à la salle des fêtes de Caupenne d'Armagnac. Petits et grands ont eu le plaisir d'y découvrir une artiste proche de ses spectateurs. Elle avait déjà rencontré quelques enfants dans les crèches, les écoles et le collège lors d'une immersion réalisée à la demande de l'ADDA 32 et de la CCBA, avec le soutien de la DRAC et l'appui technique du CLAN.



A l'issue du spectacle « De Jojo à Lula » des échanges ont eu lieu avec les spectateurs autour d'un verre. Rire, écouter la poésie, la musique, le chant, jouer sur les mots et les sonorités, c'est faire vivre la sensibilité de chacun. Catherine aime à dire « Jouer, c'est aussi apprendre à se regarder, s'écouter, se respecter... »

- *Carte Communale et Urbanisme*

Le vendredi 29 mai à 20 h 30 se tenait à la salle des associations une réunion d'information sur la carte communale et urbanisme

Un état des lieux a été fait par la commission Urbanisme afin de recenser les terrains à vendre sur la commune. Il en résulte que 14 terrains sont disponibles aux acquéreurs, dont certains sont divisibles, mais seulement 3 avec CU. Aujourd'hui, la révision de la carte communale n'est pas à l'ordre du jour.

Mr le maire et son Conseil municipal, soucieux de pérenniser le regroupement scolaire et par la même occasion, l'école de Caupenne, ont proposé et incité les propriétaires présents à demander un certificat d'urbanisme (CU) dans le but de soumettre aux éventuelles familles qui voudraient s'installer sur notre commune un large choix de terrains.

Sans l'installation de nouvelles familles sur la commune notre école sera très sérieusement menacée

Suite à cette réunion, certains propriétaires, ont donné leur accord afin de doter leur terrain d'un CU.

Si vous êtes dans cette démarche, veuillez faire déposer votre CU à la mairie.

- *Les chantiers jeunes*

Chantiers jeunes à Caupenne d'Armagnac

« Comment passer quelques heures au service de sa commune, découvrir des métiers tout en rencontrant de nouvelles personnes..... »

Le 16 mai à 9h30 à Caupenne d'Armagnac a eu lieu la réunion de préparation des Chantiers Jeunes avec les 80 adolescents de 14 à 17 ans de la Communauté des Communes inscrits à cette opération.

Elsa Evenisse, référent Ados sur le territoire de la CCBA a posé le cadre de ces chantiers en rappelant notamment les dates des deux périodes (du 6 au 17 juillet et du 20 au 31 août), la rémunération à la charge des communes (120 euros pour 15 jours travaillés) et les avantages (entrées au cinéma, et activités aux CLAN les après-midi).

Nous allons accueillir 6 jeunes qui seront répartis en deux groupes, il s'agit de Théo Bourdereau, Estelle Dubuc, Ines Tonoli, Flavio Maylie, Tatiana Maylié et Jérémy Bréthous.

Sous la houlette de Thierry Bréthous et Véronique Lespès, employés communaux et des conseillers municipaux, ils vont aider à nettoyer les « métiers » de la commune, ranger et nettoyer l'école et si besoin repeindre quelques boiseries, puis baliser le tour du lac fraîchement réalisé.



Une assemblée de jeunes « ados » très attentive

- *Les journées du patrimoine*

Les journées du patrimoine,

Le conseil Municipal vous propose de le rejoindre le **samedi 19 septembre** pour une découverte de son patrimoine....

A tous les amoureux de la marche et de l'histoire, nous irons par les chemins du village jusqu'à l'église d'Espagnet où Nicole Sarrade nous contera l'histoire de ces tombeaux. Pour ne pas faillir à la tradition de notre village nous terminerons cette découverte en partageant un pique-nique où chacun aura posé sur la table une spécialité que tout le monde pourra déguster.



Balade insolite en Armagnac

Bis'ar : une aventure extraordinaire pour petits et grands (image la Dépêche Octobre 2014)

La communauté de communes du Bas-Armagnac, l'office du tourisme en partenariat avec l'association Spirale propose Bis 'Ar (Balade insolite spirale en Armagnac) sur la commune de Caupenne d'Armagnac.

**Venez participer à une ballade bucolique et artistique
le dimanche 27 septembre 2015
sur la commune de Caupenne d'Armagnac.**

Bis'Ar est une programmation de spectacles de 30 minutes à 1 heure. Mais aussi des étapes musicales, une promenade en campagne facile pour tous et «l'occasion de vivre un bon moment ensemble.

Au programme:

- **9h00** : accueil au village autour d'une boisson chaude.
- **9h30** : de la marche (accessible à tous) et des étapes spectacles. «Chaque pause est un instant suspendu comme seuls les spectacles vivants savent en offrir» annonce Spirale qui promet «une épopée déjantée. Poésie, performance, danse, cirque, musique...La surprise sera partout!».
- **12h30** : apéro et pique-nique, «le vôtre» ou en dégustant les grillades proposées par l'organisation.
- **14h30** : à nouveau marche, musique et spectacles.
- **17h30** : final avec un nouveau spectacle.

La réservation est conseillée à l'office de tourisme de Nogaro ou sur www.bisar.fr.

- *Travaux d'entretien*

Nous avons engagé des travaux d'entretien sur la commune. Les toitures des bâtiments communaux ont été démoissées et le terrain situé derrière l'école a été nettoyé. Pendant quatre samedis, avec l'aide de caupennois et caupennoises, nous avons créé un chemin de randonnée le long du lac dans la forêt communale de « La Péde ». Nous remercions vivement les propriétaires riverains du lac de nous avoir permis de passer sur leur propriété. Ce chemin permettra et facilitera aux marcheurs de tout âge de pouvoir faire le tour du lac. Egalement, avec ces bénévoles, nous avons nettoyé les abords des lavoirs et des métiers présents sur la commune, patrimoine communal que nous devons conserver en mémoire de nos aïeux.



L'effort



Le réconfort

- *Vente de bois*

Le conseil municipal a décidé de vendre aux habitants de la commune des arbres tombés suite à la tempête Klaus au lieu-dit la Péde. Le prix est fixé à 5[€] le stère de bois de chauffage, il doit être coupé cet été afin de ne pas dégrader le chemin d'accès.

Si vous êtes intéressés inscrivez-vous auprès du secrétariat de Mairie

- *Les vœux à la population*

Monsieur le Maire accompagné par les conseillers municipaux a été heureux d'accueillir une grande partie des caupennoises et des caupennois réunis à l'occasion des vœux présentés en ce 18 janvier au Foyer de Caupenne.

Petits et grands ont partagé un vrai moment de convivialité. Ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les nouveaux venus sur la commune qui ont pu ainsi faire connaissance avec leur voisinage. Monsieur le Maire a rappelé combien il était attaché au dynamisme de toutes les forces vives qui font vivre notre commune : associations, acteurs économiques, sans oublier nos anciens et nos jeunes qui offrent un bel exemple de « vivre ensemble »

C'est en fin d'après-midi que tous ont regagné leur domicile non sans envisager de recommencer en 2016.....



Les vœux 2015

- *Cérémonie du 8 Mai*

En cortège, les élus, les anciens combattants et les Caupennois se sont rendus au monument aux morts afin de déposer la gerbe. Après le discours du Maire, les Conseillers Municipaux ont appelé les noms des soldats caupennois morts pour la France. Les enfants des écoles ont déposé leur bouquet et la Marseillaise a été interprétée à la flûte par Lou Di Giusto. Un apéritif convivial dans la salle des associations clôture cette cérémonie qui regroupait un bon nombre de caupennois.



*Les enfants
déposent leurs
bouquets*

• *Enfin quelques chiffres*

Quelques précisions

Sur l'exercice 2014, un excédent de 64102,12 € a été réalisé en section de fonctionnement et de 10902,36 € en section d'investissement.


Pour 2015, on notera, en recettes de fonctionnement, une baisse de 10965,96 € de dotations de l'Etat, toutefois compensée par l'augmentation des impôts et taxes (+ 7052,64 €) due à l'augmentation des bases de l'Etat., la commune n'ayant pas modifié ses taux.

En investissement, pour 2015, le conseil municipal a décidé d'entreprendre de lourds travaux de confortement et sauvegarde des églises d'Espagnet et du Village. Après une première estimation faite par un bureau d'études, 200000.00 € sont nécessaires pour ces travaux, nécessitant un emprunt de 102580.00 € qui ne sera mobilisé que si besoin, à voir suivant réponse des entreprises après appel d'offres.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	REALISES 2014	PREVISIONS 2015		REALISES 2014	PREVISIONS 2015
Charges carac. Général entretien, fournitures	94648,05	95058,00	Résultat reporté 2013	65943,82	40424,36
Charges personnels salaires charges sociales	138262,3	141200,00	Produits des services coupe bois, tickets cantine	17213,07	17000,00
Autres charges Indem. Elus, subvs. Particip.	51909,81	52947,00	Impôts et taxes (impôts locaux, autres taxes)	288 065,00	295122,64
Atténuations produits	94203,00	94203,00	Dotations, Subventions (part. subvs. ETAT)	65194,96	54229,00
Charges Exceptionnelles	805,50		Autres produits Gestion et remboursements sur rémunérations	7438,09	10381,00
Virement section investissement		33749,00			
TOTAUX	379 828,66	417 157,00		443 930,78	417157,00

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Réalisés 2014	Prévisions 2015		Réalisés 2014	Prévisions 2015
Travaux Forêt communale	13419,84	12200,00	PVR Cantiran (solde)	2761,87	
Acquisition Terrains	704,40	10200,00	F.C. TVA	4056,00	13491,00
Avant projet travaux Eglises /Travaux 2015	4091,38	200000,00	Taxe Aménagement	5577,11	2000,00
Acquisition matériel informatique Ecole/ Véhicule service (2015)	1277,00	15000,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	51901,84	23677,64
Frais d'études		9000,00	Excédent d'investissement 2014		10902,36
Déficit 2013	33901,84		Subventions Eglises/ Emprunt		60000,00 102580,00
			Virement de la section de fonctionnement		33749,00
TOTAUX	53394,46	246400,00		64296,82	246400,00

 Compte administratif 2014 (sommes réalisées)

 Budget prévisionnel 2015 (prévisions pour l'année 2015)

Règlementation

- Quelques arrêtés en vigueur sur la commune

Divaqation des chiens et des chats

Un arrêté municipal en date du 3 septembre 2012 consultable en mairie précise notamment que tout chien et chat errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière.

Maltraitance d'animaux

Article R214-17 du Code rural et de la pêche maritime.

Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité :

1° De priver ces animaux de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques propres à leur espèce et à leur degré de développement, d'adaptation ou de domestication ;

2° De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure ;

3° De les placer et de les maintenir dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison de son exigüité, de sa situation inappropriée aux conditions climatiques supportables par l'espèce considérée ou de l'inadaptation des matériels, installations ou agencements utilisés, une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents ;

4° D'utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache ou de contention ainsi que de clôtures, des cages ou plus généralement tout mode de détention inadapés à l'espèce considérée ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.

Si, du fait de mauvais traitements ou d'absence de soins, des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité sont trouvés gravement malades ou blessés ou en état de misère physiologique, le préfet prend les mesures nécessaires pour que la souffrance des animaux soit réduite au minimum ; il peut ordonner l'abattage ou la mise à mort éventuellement sur place. Les frais entraînés par la mise en œuvre de ces mesures sont à la charge du propriétaire.

Les dépôts d'ordures

Un arrêté municipal en date du 3 septembre 2012 consultable en mairie précise dans son article 2

Que les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers destinés à cet effet et que les encombrants cartons, ferrailles, gravats, déchets verts, déchets inertes, appareils électroménagers piles et batteries ...doivent être déposés à la déchèterie située à Nogaro dont l'accès est autorisé tous les après-midi du lundi au samedi de 14heures à 18h30. D'autre part il rappelle dans son article 3 que le brulage à l'air libre de tout déchet est interdit.

Les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18ans, en dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Les personnes qui atteignent l'âge de 18ans et remplissent les autres conditions prescrites par la loi pour être électeur sont inscrites d'office sur la listes électorales de la commune de leur domicile réel (art. L.11-1 et L. 11-2).

Les informations relatives aux personnes ayant vocation à être inscrites d'office sont communiquées aux mairies par l'INSEE (art. R. 6). La commission administrative n'a pas la pouvoir d'inscrire d'office d'autres personnes que celles dont l'identification a été transmise.

Pour être électeur il faut remplir les conditions suivantes :

Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin

Etre de nationalité française(les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)

Jouir de ses droits civils et politiques

Pour s'inscrire il faut se rendre à la mairie de son domicile avec les pièces exigées :

Le formulaire d'inscription (disponible en mairie ou en ligne)

D'une pièce d'identité valide ou expirée depuis moins d'un an

D'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales), cependant si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

Jeune ayant atteint l'Age de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection

Personne qui déménage pour des motifs professionnels ou fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier

Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier

Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier

Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

Communiqué
Bulletins municipaux

Brûlages de végétaux agricoles, forestiers ou par les particuliers : la vigilance est de mise

Les sapeurs-pompiers du Gers ont été confrontés depuis 2012 à des incendies causés par des incinérations de végétaux avec des conséquences particulièrement dramatiques. Deux personnes ont perdu la vie et les premiers constats ont mis en évidence une propagation rapide du feu. Si ces pratiques sont encore largement répandues, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers rappelle qu'une mise à feu n'est jamais un acte anodin.

Pour votre propre sécurité, celle des populations ainsi que pour la protection de l'environnement, les principes de prévention contre les risques d'incendie applicables aux incinérations de végétaux coupés ou sur pieds réalisées à des fins agricoles et forestières, fixés par l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006, doivent être connus et respectés.

Ces principes sont les suivants:

- les incinérations autorisées sont liées à la gestion et à l'entretien de l'espace agricole ou forestier,
- elles ne peuvent être réalisées que par les propriétaires agricoles ou forestiers ou leurs ayants droits,

Il est rappelé que le brûlage des résidus de cultures portées à la PAC, sauf en cas d'autorisation exceptionnelle accordée au cas par cas par la DDT, est strictement interdit sous peine de réduction des aides.

Les incinérations de végétaux réalisées à des fins agricoles et forestières sont autorisées sous réserve de déposer au minimum 2 jours auparavant, une **déclaration de brûlage en mairie**. Cette déclaration est valable pour une période de un mois. De plus les services d'incendie et de secours devront être **avertis au préalable le jour précédent le début de l'opération**, avec confirmation une heure avant la mise à feu.

De plus au regard des nombreux départs de feu observés ces dernières années, le respect de certaines précautions permettant de limiter, voire d'éviter parfois, l'éclosion des feux s'impose :

- réaliser les opérations de brûlage de jour et par temps absolument calme ;
- prévenir le service d'incendie et de secours (18 ou 112) la veille, avec confirmation une heure avant la mise à feu.
- disposer d'un téléphone à proximité immédiate
- disposer d'un tracteur avec disques à proximité immédiate

Lorsque les conditions exceptionnelles l'exigent, l'incinération des végétaux peut être limitée, pour une période donnée, par arrêté municipal ou préfectoral.

La réglementation s'applique également aux particuliers souhaitant utiliser un barbecue, selon les dispositions suivantes :

- les barbecues, doivent être placés au centre d'une aire incombustible de 10 mètres carrés minimum à moins de 10 mètres d'une construction viabilisée et à plus de 10 mètres de tout couvert végétal. Ils sont allumés, sous la responsabilité des propriétaires et ayants droits, qui en assurent une surveillance continue. Les moyens nécessaires à une extinction d'urgence doivent être situés à proximité.

En revanche, le brûlage à l'air libre de résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers, régies par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage de déchets ménagers, est quant à lui strictement interdit sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage.

Enfin, l'attention de chacun est appelée sur la plus grande vigilance à avoir en période de sécheresse dans les actes de la vie quotidienne (mégots mal éteints, bouteilles en verre

pouvant faire un effet de loupe...).

Il est en particulier rappelé que tout départ de feu doit être signalé au plus tôt auprès du 18.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

la mairie de votre commune
la direction départementale des territoires du Gers au 05.62.61.46.46

Vie associative

- *Le Foyer Rural*

Responsable des quilles pendant de nombreuses années au sein de notre association, Francis Claverie nous a quitté le 7 juin 2014. Le Foyer Rural lui a rendu hommage le **samedi 6 juin** en organisant un concours de quilles ouvert à tous.

TROPHEE FRANCIS CLAVERIE

Le samedi 4 juillet :

À partir de 20h00,
Soirée grillades animée par LA PITCHOURI BAND

Prix du repas 10 € adultes, 5 € enfants jusqu'à 12 ans, gratuits enfants moins de 5 ans
Inscriptions avant le lundi 29 juin chez Carole Aurensan 05.62.09.18.41 (H.R)
ou Ludivine Lassis 05.62.09.01.50 (le soir).



Le dimanche 19 juillet : à 9h le dernier concours de quilles qualificatif par équipe aura lieu dans notre village avant le Championnat de France qui se déroulera le 22 août à Nogaro.

Trois équipes de notre commune sont engagées cette année.

Deux licenciés ont également participé au championnat individuel et se sont qualifiés pour le Championnat de France qui se déroulera le 9 août.

Deux jeunes filles licenciées dans notre Foyer participent à l'école du maillet.

Le dimanche 13 septembre : nous organisons notre 8ème vide-greniers.

Nos tarifs sont inchangés depuis la 1^{ère} édition : 1.50 € le m, à l'extérieur, 4 € la table de 2 m à l'intérieur

L'emplacement est gratuit pour les exposants de la commune qui peuvent s'inscrire auprès de Karine par tel 05.62.08.85.73 ou par mail : k.rosique@orange.fr

Le midi, nous proposons des grillades et frites : 5 € l'assiette avec un verre de vin.

Après la trêve estivale, les séances de gymnastique d'entretien reprendront mi-septembre tous les mardis soirs de 19h à 20h.

NE JETER PLUS LES BOUCHONS

Le Foyer Rural récupère les bouchons en plastique et les bouchons en liège.

Les bouchons en plastique collectés par l'association LES BOUCHONS D'AMOUR sont ensuite vendus à une entreprise qui les recycle. La collecte de cette vente sert à financer l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants...) et aide des clubs handisport. Les bouchons en liège servent à financer le dressage des chiens qui accompagnent des enfants handicapés ; ces chiens sont attribués gratuitement aux enfants.

Vous pourrez déposer les bouchons dans la salle des associations lors de nos manifestations (le 4 juillet, le 19 juillet, le 13 septembre) et les 2^e vendredis des mois de Septembre, Octobre et Novembre de 17h à 19h ou pendant les après-midi passe temps du Réveil Cauppennois.

LES BOUCHONS EN PLASTIQUE



Les bouchons acceptés sont :

Les bouchons alimentaires :

eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...

Les bouchons ménagers :

liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...

Les bouchons de cosmétiques :

déodorants, laque, parfum...

Les bouchons de produits d'hygiène :

dentifrice, shampoing, produits douche...

Les couvercles en plastique :

chocolat et café en poudre, moutarde...

Divers

Les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :
Les bouchons de produits chimiques hautement toxiques
Les bouchons de sécurité :
Détergents, les bouchons de médicaments

- *Le comité des fêtes*

Des fêtes 2014 réussies

L'assemblée générale du Comité des fêtes s'est tenue le 11 avril 2015, le cru 2014 a connu un franc succès avec un bilan financier positif à l'arrivée.

Pendant les trois jours de fêtes 2014, le comité des fêtes a animé le village en commençant le vendredi soir par une soirée country animée par le groupe les CAUP'S COUNTRY suivie d'un concert des GASCOUN POWER. Les festivités ont continué le samedi matin avec les diverses activités comme le concours de pêche, la randonnée équestre et pédestre. Les excellents sangliers à la broche offerts par la Société de Chasse furent servis le samedi midi sous un soleil éclatant. Le repas paella animé par le groupe Brass Attack fut apprécié.

Pour terminer le weekend, les Incognitos ont fait danser les festayres sur la place du village et dans la salle des fêtes. Puis les enfants ont joué sur les structures gonflables et les jeux de quilles ont pu débiter. La fête s'est terminée tard dans la nuit après un long apéritif. Le tiers sortant a été réélu à l'unanimité et Simon COUTET est venu compléter le bureau de l'association. Le comité des fêtes a remercié tous les participants à ces fêtes et a donné rendez-vous le 22 août 2015 pour les préparatifs.

Puis le programme des fêtes 2015 a été dévoilé :

Vendredi 28 Août

20h00 : Soirée tapas moules/frites, avec démonstration de country par les CAUP'S COUNTRY

Samedi 29 Août

8h00 : petit déjeuner au village

9h00 : Concours de pêche, randonnée équestre et pédestre.

13h00 : Apéritif, repas

15h00 : ball trap

16h00 : jeux enfants (gratuits)

20h00 : Apéritif

21h00 : Repas

23h00 : Soirée animée par LE KALIMBA

Dimanche 30 Août

12h00 : Apéritif offert par la municipalité suivi du repas communal animé par LES COURANTS d'AIRES

15h00 : Jeux gonflables gratuits pour les enfants de 3 à 12 ans

16h00 : Concours de quilles

20h00 : Apéritif



- *La société de pêche*



Lou mot dou Pescayre

Le mois de mai représente pour de nombreux pêcheurs la plus belle période de l'année. C'est le mois de l'ouverture du carnassier, un moment très attendu. Depuis plusieurs jours, le pêcheur prépare maintenant ses lignes. Il change le fil, plus solide cette fois, l'année dernière, ce 28/100 a cassé, évidemment c'était le plus gros poisson du lac!!!! Il y a la recherche de la monture la plus discrète, mais aussi la plus efficace et surtout changer le bouchon jaune fluo à 5,50€ que FRIPON le jeune Labrador à <<bouffé>> !!!!

Le pêcheur doit pêcher le jeune gardon ou le goujon qui cruellement épinglés au bout du fil seront violemment jetés à l'eau dans des profondeurs inconnues pour finir peut-être dans la redoutable gueule d'un beau sandre, d'un brochet ou tout simplement dévorés par les écrevisses.

Ce 1 mai les réveils ont sonné de très bonne heure. Malgré le vent et la pluie, les fidèles pêcheurs sont à leurs postes et le meilleur si possible, mais les sandres et les brochets ont refusé toutes formes d'appâts, au grand désespoir de tous.

Seul ARMEL très galant garnira sa bouchée de poissons chat uniquement pour ALINE... lui le déteste, il préfère le sandre !!!

Boune Pesque à Touts



- *Le réveil caupennois*

L'Assemblée Générale du Réveil Caupennois s'est tenue le samedi 24 janvier 2015 dans la salle des Associations. Après avoir donné lecture des rapports, moral et d'activité, du bilan financier et procédé au renouvellement du tiers sortant, la Présidente a invité les membres présents à l'apéritif. Une trentaine d'adhérents ont ensuite partagé le repas préparé par des bénévoles de l'association et l'après-midi s'est terminée par la belote et le loto.

Le prix de la carte d'adhérent a été maintenu à 12 € pour l'année 2015. Cette carte permet d'avoir des tarifs préférentiels pour les différentes activités et notamment les voyages.

Composition du bureau :

Présidente : Pierrette Darrieutort
Vice-président : Bernard Garbage
Trésorière : Christine Deyts
Secrétaire : Pilar Labatut

Après-midi « passe temps »

A la demande de certains adhérents, cette activité reprendra cette année le jeudi après-midi et à raison de deux fois par mois. Le calendrier est communiqué aux adhérents compte des concours de belote interclubs, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de régularité dans les jeudis.

Repas « Poule au pot »

Ce repas réalisé le samedi 7 mars 2015 par des bénévoles a rencontré un vif succès. Ce sont 120 convives qui avaient pris place autour des tables.



La poule au pot

Sortie du Jeudi 23 avril 2015

Ce jour-là, le Réveil Caupennois, guidé par René Casenave (conteur humoriste et chanteur), s'est rendu à Arzacq (64) pour visiter la Maison du Jambon de Bayonne et la fabrique du Pastis d'Amélie. Bien sûr des dégustations se sont faites dans ces deux sites et nous avons ensuite rejoint le restaurant où un bon repas nous attendait. René Casenave a assuré l'animation avec ses histoires comiques et ses chansons.

Ce sont 30 participants qui ont profité de cette sortie et qui semblaient satisfaits de leur journée.

Activités :

Passé temps les jeudis 21 mai, 11 juin, 25 juin et 9 juillet à partir de 14h 30.

Pour le dernier passe temps avant la trêve estivale, le jeudi 9 juillet, un petit repas a été servi aux adhérents. Nous en avons profité pour fêter les anniversaires du 1^{er} semestre.

Reprise des activités en septembre avec le concours de pétanque interclubs le jeudi 3 septembre 2015.



Nos aînés à la descente du car à la maison du jambon de Bayonne à Arzacq

- *la fête de la Saint Patrick*

Le 14 mars les Escagorols, le club de marche de Nogaro, a organisé une soirée de la St. Patrick à Caupenne d'Armagnac.

La salle des fêtes a été décorée avec les couleurs du drapeau irlandais, des ballons, des nappes et des serviettes orange, blanches et vertes.

A peu près 180 personnes y ont assisté, une soupe de potiron, des crudités orange, blanches et vertes, une daube de bœuf et ses pommes de terre dans le style irlandais (pas épluchées), suivi de salade, fromage et un crumble aux pommes ont été servis aux convives.

La soirée était animée par le groupe « ETCELTERRA », qui a joué de la musique Celtique, on a beaucoup dansé, mais également on a pu assister à la représentation des Caups'Country.



Le groupe ETCELTERRA

- *les Caup's country*

Les grandes vacances approchent et donc la fin des cours au 29 juin 2015 de l'Association des CAUP'S COUNTRY.

Mais le moment tant attendu par notre groupe est le FESTIVAL COUNTRY DE MIRANDE 2015 :

Cette année le festival aura lieu en ville, salle Beaudran sur 15 hectares du **samedi 11 juillet au mardi 14 juillet 2015.**

On y découvrira un festival " *retour aux sources* " avec des concerts (Rock'n'roll, swing, new country etc), des stands, des restaurants, des snacks, des parades, des concerts et bien sûr de la danse sur toutes les pistes

Rendez-vous est donné à tous les danseurs et amateurs de ce festival !



Les CAUP'S COUNTRY en représentation

- *L'association syndicale autorisée de Caupenne*

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 2 février 2015. Il a été souligné l'urgence de la réalisation de travaux de modernisation de la station de pompage, en effet celle-ci date de 1989 et commence à s'époumoner.

La mise en route a eu lieu début juin pour un petit nombre d'irrigant, l'occasion de colmater quelques fuites.

Les travaux de mises aux normes demandés par l'administration ont été réalisés.

Par contre les travaux d'empierrage de la digue contre l'érosion dû au batillage*, sur les conseils de la CACG* et décision du bureau, seront inclus dans la somme des travaux subventionnables.

Le contrat définitif a été signé entre le directeur de la CACG et le président de l'ASA.

Les travaux devraient être réalisés fin 2015, début 2016.

Les élèves de BTS environnement du lycée de Masseube, ont procédé à l'arrachage de la Jussie et nous les en remercions vivement ainsi que leurs professeurs, qui par la même occasion leur ont concocté une épreuve sur site.

Grâce au bénévolat de caupennois et caupennoises, vous pourrez faire le tour complet du lac et ainsi découvrir de très belles vues.

*Batillage : remous provoqué soit par la marche d'un bateau, soit par le vent et qui cause la dégradation des berges.

*CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne



Une nouvelle campagne d'irrigation qui commence

- *les papillons jaunes*

L'association « les papillons jaunes » organise des ateliers mensuels dans la salle des associations de Caupenne d'Armagnac dont elle apprécie sa disponibilité et son agréable espace. Depuis le début de 2015 diverses activités sont proposées dont voici le calendrier :

- Janvier : créer son album photo
- Février : collages/ papier sur divers supports
- Mars : l'art d'embellir les plats
- Avril : alimentation vivante et bien être
- Mai : couture
- Juin : verrines salées et sucrées
- Septembre : cartonnage
- Octobre : initiation à la poterie



*Du 3 au 27 novembre : exposition sur tous les savoir-faire
de l'association
(Voir prolongation en décembre)*

Pour tous renseignements complémentaires, contacter

Marie DULAR: 0631607646
Solange COLLADO : 0562692084

Ces ateliers sont ouverts à tous et nous y accueillerons avec plaisir !

Qui sont les Caupennois ?....

Cette rubrique nous permettra de connaître un peu mieux nos concitoyens.

Un reportage sur les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes.

- **La famille Brunskill-Peel à GAILLUT**

En septembre 2005, sur une proposition des plus alléchantes d'un promoteur, la famille Brunskill-Peel a vendu son établissement, un pub-restaurant dans la province du Yorkshire en Angleterre. Leur rêve, venir s'installer en France, trouver une grande bâtisse avec des dépendances, typique de la région d'installation, de suite habitable pour tenir des gîtes ou chambres d'hôte. En novembre de la même année, les voilà partis à la découverte de notre pays sans destination bien précise, quoique pour les parents Peel, pas trop loin des cotes anglaises.

Le Pas-de-Calais, la Normandie et enfin la Bretagne, qui leur rappelle trop leur climat, ne trouvent gré à leurs yeux, aucunes grandes maisons avec dépendances ne leur donnent un coup de cœur. La vie de nomade commence à pe pour les deux couples qui sont partis avec deux camping-cars, toutes leurs affaires et souvenirs de leurs vies précédentes. Les fêtes de fin d'année 2005 se sont passées dedans, et même l'hypothèse de rentrer au pays a été évoquée par le patriarche de la famille et sa femme (Jim PEEL et Sue PEEL). Hors de question pour le jeune couple (Robert BRUNSKILL et Kate PEEL) et décision est prise de passer les Pyrénées si sur leur chemin, ils ne trouvaient rien en France.



Début janvier 2006, les deux couples font une escale à Aire-sur-Adour, pendant une promenade en ville et un concours de circonstances plus tard, leur attention s'est portée sur une vitrine d'agent immobilier, où une grande maison de maître et dépendances était affichée, lors de la visite, la famille a été conquise par le potentiel de la maison que nous autres Caupennois et Caupennoises de souche, connaissons depuis notre enfance.

t devenu anglais, « *français* »,
r la nation qui vous conviendra.

Pendant plus d'un an, la famille va rénover de fond en comble cette grande maison. Plomberie, isolation, plâtres, confection de meubles, tout passe par les mains de la famille, rien n'est laissé au hasard, un bibelot ici, un cadre-là, un meuble chiné dans un dépôt vente, restauré et qui fait son effet. Bref, une rénovation faite avec grand goût et par des passionnés.

En 2007, les premiers clients arrivent à GAILLUT où il leur est proposé quatre chambres pour des séjours allant de la semaine, au mois, en formule gîte de juillet à août et en week-end de septembre à juin en formule « *bed and breakfast* » (*chambre d'hôte*).

Qui sont ces Caupennois ?

Depuis la capacité d'accueil a plus que doublé. En effet, la famille a aménagé l'ancienne maison de domestiques, en un gîte supplémentaire portant ainsi sa capacité de couchage à 18 personnes

Il y a deux ans, « Sue » a quitté ce monde, mais depuis, Kate et Robert se sont mariés, la famille s'est agrandie avec l'arrivée d'un petit Louis. Tous sont ravis de leur nouvelle vie en France et notamment à Caupenne où ils se sont fait des amis, content des prestations que procurent leurs gîtes et Kate Brunskill de rajouter : « *C'est notre vie de recevoir et de partager avec les gens, c'est notre raison de vivre* »

**Vous pouvez les contacter au 05 62 69 79 20
et vous connecter sur www.grand-gite-gers.com**



- **La famille Stuer à POCHE**

Des chambres d'hôte de charme, un accueil chaleureux.

C'est en 2003 que Marthe et Marteen Stuer achètent à Monsieur Arqué une grande maison construite sur une exploitation viticole.

« Nous avons tout de suite envisagé de faire des chambres d'hôte, la maison a les dimensions idéales » nous explique Marthe confortablement installée dans la cuisine où elle sert le petit-déjeuner à ses hôtes. Du bois, des matériaux du terroir au sol et aux murs, rien n'est laissé au hasard dans la décoration, un meuble art déco, un service à thé confectionné par notre hôtesse, un coin confortable avec des fauteuils. Ils ont tout fait eux même.



On a envie de se cacher dans le jardin où les séparations en buis invitent à la sieste ou de lézarder aux abords de la piscine.

Marthe aime le contact avec les gens et tout mettre en œuvre pour que leur séjour soit agréable. Qu'ils soient vacanciers, pèlerins ou intéressés par les courses automobiles ils sont tous les bienvenus.

D'une capacité d'accueil de 8 personnes cette chambre d'hôtes est ouverte toute l'année.

**Vous pouvez les contacter au 05 62 09 16 89
et vous connecter sur www.maisonpoche.com**



- **la famille Salvage au Château de l'izaute**

Le Château d'IZAUTE est niché dans la nature apaisante, c'est en 2001 que Brigitte et Pierre Salvage l'ont acheté sur un coup de cœur. A ce moment là, les bâtiments sont en ruine et le travail de reconstruction et de remise en état est colossal. Mais nos propriétaires ont choisi de relever ce challenge et on peut en voir aujourd'hui le résultat : c'est magique !!

En 2003, ils ouvrent leurs premiers hébergements : les chambres sont spacieuses, confortables et source d'évasion (elles sont inspirées des voyages des propriétaires).

Si l'on prend l'exemple de la chambre Maroc, elle est immense, très joliment décorée, on peut dire qu'il ne manque que les odeurs des épices et du thé vert pour se croire en Orient. Au total 9 superbes chambres d'hôtes à thème, de 40 m² et un appartement de 80 m² pour ceux qui recherchent le calme dans un décor majestueux et reposant: luxe, confort, parcours de santé, bien être dans ce domaine haut de gamme classé 4 soleils par B&B France.

Il ne reste plus qu'à flâner dans les jardins à la française ou profiter de la piscine aux contours et à la couleur d'un lac. Une atmosphère unique !

Les hébergements sont ouverts d'avril à octobre, voici les coordonnées :

☎ : 06 86 16 03 54 ou 05 62 08 89 4

www.chateau-izaute.com



- **la famille Touzane à Jouanelle**

Pour passer des vacances agréables dans un cadre bucolique, direction « **JOUANELLE** »

Vous y découvrirez une charmante ferme du 18^{ème} siècle, rénovée avec beaucoup de goût par Nanou et Michel.

Une maison familiale où se sont succédées de nombreuses générations et où flotte un parfum de confitures, de tartes, et de confit d'oie. En guise de bienvenue, Nanou vous accueillera avec un « gâteau maison » et des jus de fruit, puis vous laissera vous installer pour tout le temps qui vous conviendra.

Plain-pied.

Capacité d'accueil: 5 personnes

Cellier attenant à la cuisine avec lave-vaisselle, lave linge

Cheminée, télévision, dans un séjour agréable.

Vaste jardin fleuri et arboré clos.

Possibilité d'amener son animal chien où chat (gratuit)

Service de réservation

GERS TOURISME en GASCOGNE

Tél. : 05 62 61 79 00



Un lieu, une histoire....

- CAUPENNE, ESPAGNET, CANTIRAN un seul village !

Cet après-midi 9 juin il fait très beau, Marie et moi nous allons à la rencontre de Germaine Passicos, née Villepinte. Elle nous reçoit au « Perruquié », sous une jolie tonnelle blanche devant sa maison, où elle est née le dimanche 9 novembre 1924. La vie réservant toujours quelques surprises, elle fut déclarée étant née le 2 novembre ! A l'époque, pas de téléphone, internet était encore loin. M. Villepinte attendit le lundi ou le mardi pour aller à la mairie faire la déclaration de sa naissance. En chemin il rencontre M. Charles Dular le maire de l'époque, celui-ci n'a pas le temps de retourner à la mairie. Il demande :

« Quant ey bazude ? »

« Diméche »

Chacun des deux s'en retourne à ses occupations et deux ou trois jours plus tard, Germaine entre enfin dans l'état civil « un diméche », mais le 2 au lieu du 9. Lui souhaite-t-on deux fois son anniversaire ?

Elle nous raconte Espagnet, son église où l'on célébrait les mariages, les baptêmes, la messe le jour de la fête. A l'époque une soixantaine de fermes animaient le quartier. Beaucoup ont brûlé. La fête avait lieu le dernier dimanche de juin ou le 1^{er} dimanche de juillet. Les jeunes gens passaient dans les fermes pour récolter quelques sous qui servaient à payer « l'orchestre », et les guirlandes. Une remorque servait d'estrade et on « prenait » le courant chez Roumat. Pendant la guerre des bals clandestins étaient organisés dans des granges à l'abri des regards et des oreilles puisqu'ils étaient interdits par l'occupant. Germaine nous raconte le seul où son père l'avait autorisée à aller : la cause était noble « c'était pour les prisonniers de guerre ». Il avait été organisé chez Marie-Rose Guichené, d'abord il y avait eu une pièce de théâtre, jouée probablement par les « comédiens » du village, puis le bal.



La vie était rude, mais il y avait l'entraide, la disponibilité pour le voisin. Les travaux pénibles se faisaient entre gens d'un même quartier. Cela commençait au 1^{er} de l'an et s'arrêtait à la St

Sylvestre. Le sacrifice des oies et des canards ouvrait les « festivités », ça c'était une affaire de femmes. Venait ensuite le tue-cochon avec tous les voisins, les sarmentades (cela consiste à rassembler les sarments de vigne en mailles et servaient à allumer la cheminée l'hiver). Le ramassage des pommes de terre, les vendanges, puis le maïs que l'on ramassait à la main et que l'on dépouillait ensuite autour de la cheminée les soirs de froidure.

Espagnet avait son forgeron, Louis Lafontan, il pratiquait son métier « oau Hoü » il réparait l'outillage de l'époque : charrue, aiguissait le matériel, à l'occasion il fabriquait une crémaillère.

Germaine nous raconte son mariage à l'église d'Espagnet : au mois de novembre 1946. La confection du repas reste un exploit : tickets de rationnement oblige. De plus, 80 personnes assistent à la cérémonie, Germaine est fille unique mais son mari vient d'une nombreuse famille : 13 enfants, plus les cousins, cousines oncles et tantes et bien sûr les voisins. Alors on va moudre le blé à Perchède, il servira à confectionner les pastis. On tue un veau clandestinement, il servira à faire des sauces, des rôtis et accompagnera poules au pot, dindons etc.... La cuisson se fait au four de chez Durrey (entraide oblige), un mariage à l'époque durait 3 jours.

Germaine termine notre conversation par cette très jolie phrase : « un jour poussant l'autre nous sommes arrivé au bout ».

La vie à Espagnet a changé, nous dirions évolué, est-ce vraiment une évolution ?

Je laisse à chacun son propre jugement. Cette vie ressemble à toute celle de nos villages dans une époque difficile certes, mais pleine de partage.

Josiane Caupenne

Espace détente

- *Une histoire en occitan*

Los Inexorables

Que son ua banda d'amics de vint a quate-vints ans, caçaires especializats en la caça au crabòt. Lo crabòt* ei lo petit cosin deu cèrf. Que'n cau tuar quauques uns sinon hèn domau e riscan de provocar accidents sus los camins. L'ivèrn, lo dissabte o lo dimenge, los Inexorables s'assemblan au vilatge. Lo president Jean-Pierre, si ei lhevàt, com lo curè hèn son sermon, tostemps lo mème :

- botar lo capèth fluò
- ne pas cargar lo fusil dens la veitura
- ne pas tirar en direccion deu vesin, deus camins, de las maisons, etc.
- tirar passat, tirar a 30° (en decembre, ne hèn pas tostemps 30°).

Mème se plau coma ua vaca que pisha, la gaujosa tropa se van caçar. Christian e sons tres cans, Junior e Jeronimo, dus bèths Brunos deu Jura ; Jamel, qui a los peus gris, n'ei pas de raça pura. Lo son amic Jean e la sua canha MMA (zèro BLA BLA) pr'amor ne ditz pas arren quan persegueish lo gibier. Fòrça disen qu'ei un can de braconièr : qu'es probable, lo Jean qu'ei un malin. Los amics l'apèran lo vielh Renard. Lo mei adret de tots ei lo Claude deu Miralh. Disen qu'a un punt roge en lo cap. Lo mei mauagit ei Guy, lo qui a un perrec roge sus lo berret. Quauque còp, lo frair de Christian nos hèn l'aunor de vièner caçar amb nosautes. Normant d'origina, qu'ei lòctenent de lobateria, lo mei gradat deus caçaires. Qu'a estudiat la caça a l'escòla de Saint-Cyr.

La caça un còp terminada, sovent sens aver gahat arren, los Inexorables s'assemblan au vilatge ende se contar lors explèits, parlar politica, deu locau tot nau qu'auràn lèu, e de causas qui poderèn butar los mainats ; l'ocasion de béver lo veire de l'amistat mes jamai d'alcoòl, çò que n'ei pas lo cas de tots los caçaires...

* crabòt : los mascles an còrns e pas las fumèlas. Ei corrent dens d'autas espècias.

Deux petites recettes pour les gourmands

Voici deux recettes données gracieusement par Lucienne DURREY, qui vont faire saliver les gourmands.

Nègre en chemise

Ingrédients :

- ✚ 1 litre de lait
- ✚ 4 cuillerées de sucre en poudre
- ✚ 6 œufs
- ✚ 120 grammes de chocolat

Recette :

- ✚ Dans un moule à flan, faire un caramel et bien tapisser les parois et laisser refroidir
- ✚ Faire chauffer le lait avec le sucre auquel on ajoute le chocolat au préalable fondu.
- ✚ Battre les œufs comme pour une omelette, verser dessus le lait chaud (pas bouillant pour éviter que les œufs coagulent)
- ✚ Mettre dans le moule et faire cuire dans un four à 220° environ vingt minutes.
Astuces : pour savoir si le gâteau est cuit, enfoncer la lame d'un couteau, si elle ressort propre, le gâteau est cuit.
- ✚ Battre de la crème fraîche épaisse en chantilly à laquelle on ajoute 2 cuillerées de sucre et un paquet de sucre vanillé.
- ✚ Démoulé le gâteau quand il est bien froid et verser la chantilly dessus.

(Moi qui l'ai goûté, c'est un dessert simple et très gourmand) !



Gâteau à la minute

Ingrédients :

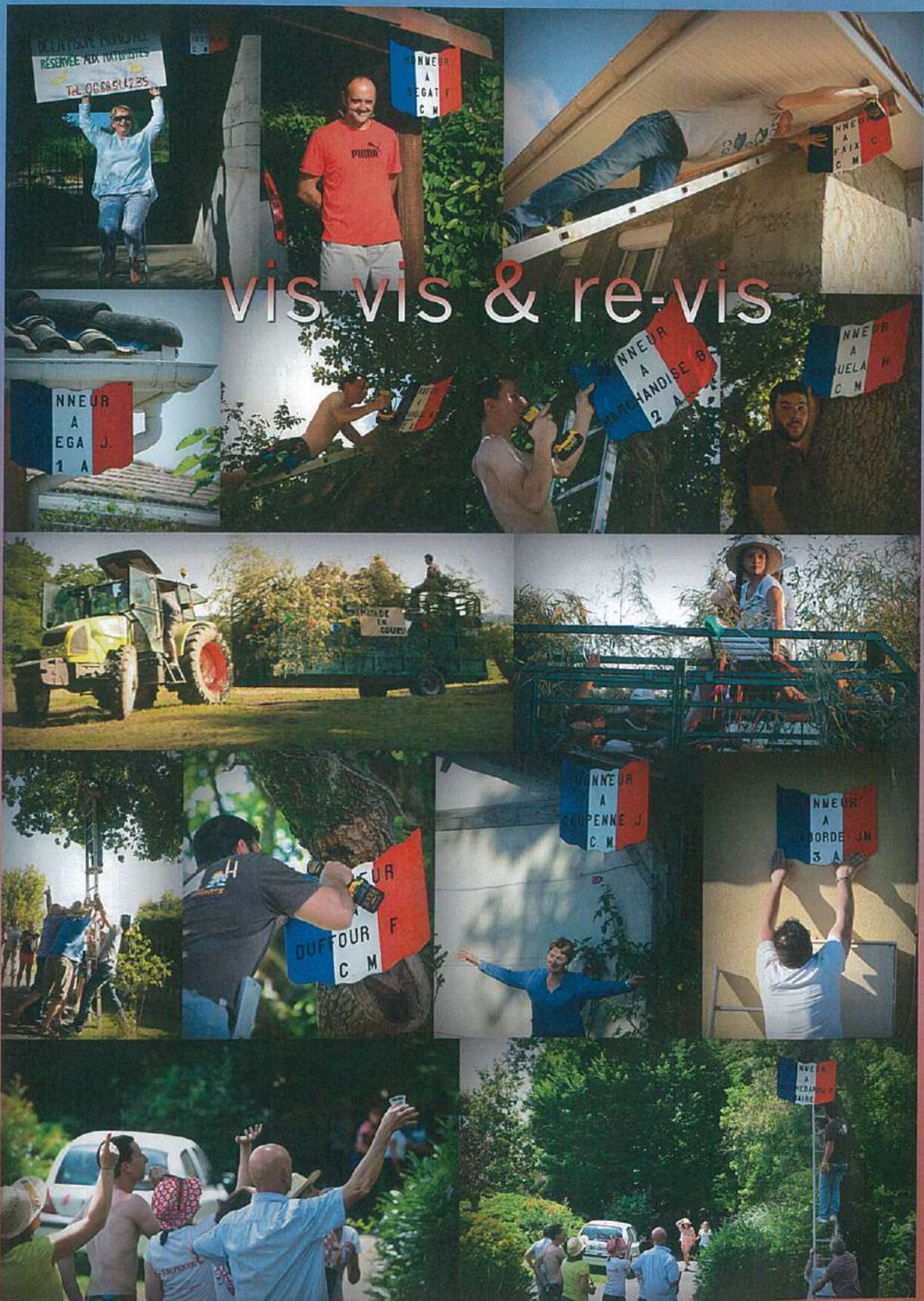
- ✚ 1 litre de lait
- ✚ 4 cuillerées de sucre en poudre
- ✚ 4 œufs
- ✚ 3 cuillerées de fécule de pomme de terre

Recettes :

- ✚ Faire bouillir le lait avec le sucre
- ✚ Mettre la fécule dans un saladier, casser les œufs un par un et bien délayer entre chaque œuf.
- ✚ Verser le lait bouillant d'un seul coup sur cette préparation en remuant énergiquement.
- ✚ Verser dans un plat qui supporte la chaleur.
- ✚ Faire un caramel et verser sur le gâteau.
- ✚ Servir frais.



Bon appétit.....

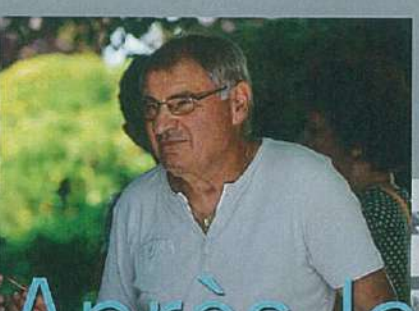


vis vis & re-vis

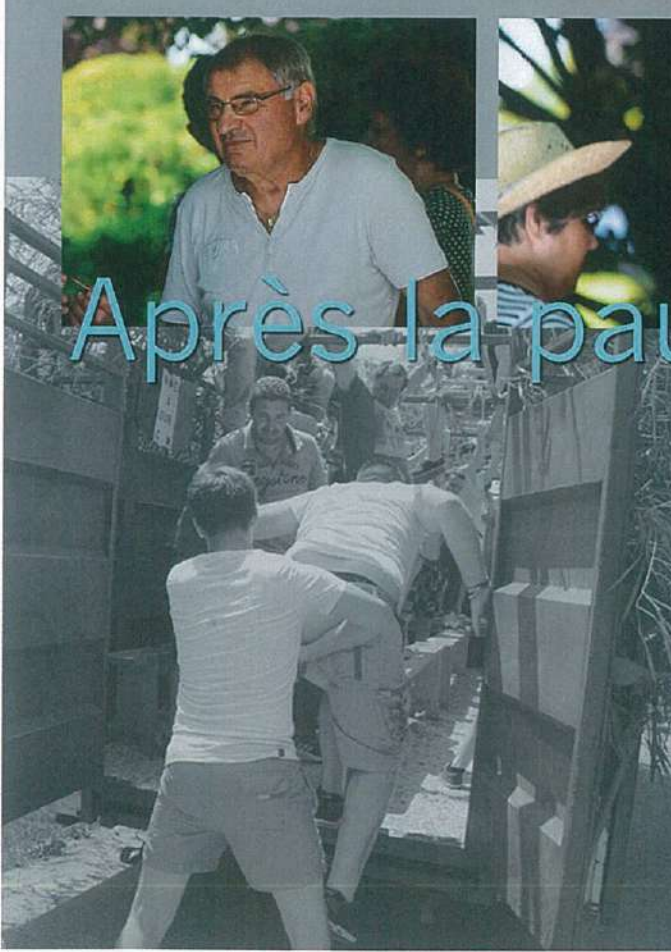


Plouf





Après la pause, re-départ







Mme Carol Brow, employée depuis un an à la commune, a terminé son contrat le 30 juin 2015, elle occupait le poste d'agent d'entretien des locaux communaux.

Elle, et sa famille, retourne en Angleterre pour raisons professionnelles.

Nous lui disons merci pour son assiduité au travail, mais également pour les bons moments que nous avons passé ensemble lors de soirées au village.

Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et mises en pages par la commission information

Beatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane Caupenne, Jean Michel Lassis

Nous tenons à remercier Françoise et Bernard BARITEAUD pour la création de la page de garde et toutes les photos de la Maïade.

*Prochaine parution **décembre 2015***

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant **Mi-novembre 2015***

Votre correspondant de quartier :

MAIRIE

Accueil général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00
Le Mercredi : de 14h00 à 16h00
Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr